

Partie 5

ASSURANCE CHÔMAGE

ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Chômeurs frontaliers indemnisés par la France 50

Chômeurs en recherche d'emploi à l'étranger et indemnisés par la France 52



LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Chômeurs frontaliers indemnisés par la France

Conformément aux dispositions de l'article 65 §2 et 5 du règlement (CE) n° 883/04, le travailleurs frontalier qui perd son emploi dans un des États de l'UE-EEE-Suisse est couvert par l'assurance chômage de son pays de résidence.

L'ex-État d'emploi rembourse néanmoins à l'État de résidence une partie de l'indemnisation versée à l'allocataire pour compenser les cotisations chômage non perçues par l'État de résidence :

- 3 mois d'indemnisation remboursés si le chômeur frontalier a travaillé moins de 12 mois dans les 24 derniers mois ;
- 5 mois dans le cas inverse (le Luxembourg rembourse 3 mois quelle que soit cette durée de travail).

Le tableau ci-dessous présente les allocations chômage servies par France Travail aux travailleurs frontaliers en recherche d'emploi et les demandes de remboursements subséquentes adressées aux pays européens d'emploi.

Pays d'emploi *	Nombre d'allocataires **	Montant versé par la France ***	Remboursement validé par la France ****	Surcoût pour la France (montant versé - remboursement validé)
Suisse	52 743	825,9 M€	211,0 M€	614,9 M€
Luxembourg	17 878	178,1 M€	35,1 M€	143,0 M€
Belgique	6 905	49,9 M€	13,4 M€	36,5 M€
Allemagne	6 176	70,4 M€	8,1 M€	62,3 M€
Espagne	332	2,6 M€	0,2 M€	2,4 M€
Total 2024	84 034	1 126,9 M€	267,8 M€	859,1 M€
Total 2023	77 638	1 009,4 M€	206,7 M€	802,7 M€
% évolution	8,2%	11,6%	29,6%	7,0%

* Les autres États de l'UE-EEE-Suisse ne sont pas affichés en raison de leur impact marginal

** Allocataires frontaliers indemnisés en ARE/AREF ou ARCE au moins 1 jour en 2024

*** Allocations ARE, AREF et aide ARCE (avant toute retenue sociale)

**** Source comptable de France Travail

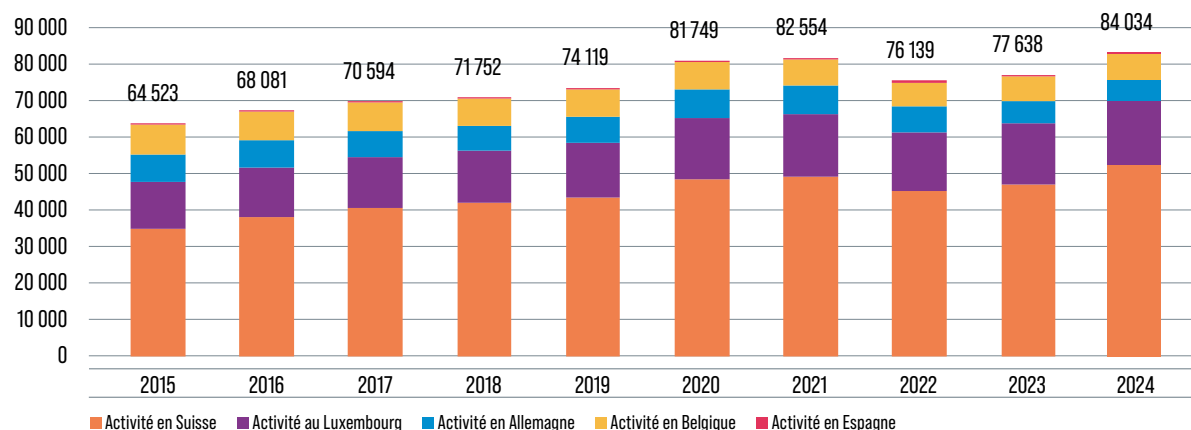
Source : Unédic

En 2024, environ **84 000 allocataires frontaliers** ont été indemnisés par France Travail, pour un montant légèrement supérieur à 1,1 milliard d'euros, ce qui représente une hausse de 8% en nombre de bénéficiaires par rapport à 2023. 63% des allocataires avaient une activité frontalière en Suisse, 21% au Luxembourg, 8% en Belgique, 7% en Allemagne et moins de 1% en Espagne. Les allocataires frontaliers sont en moyenne mieux indemnisés que ceux ayant perdu un emploi en France, en raison de rémunérations plus élevées, soit des allocations respectives de 2 123 euros pour ceux ayant travaillé en Suisse, 1 488 euros en Allemagne, 1 456 euros au Luxembourg, 1 157 euros en Espagne et 1 121 euros en Belgique (source Unédic). La différence entre les dépenses et les remboursements est estimée à **859 millions d'euros**.

LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Historique sur 10 ans

+30% de chômeurs frontaliers en 10 ans



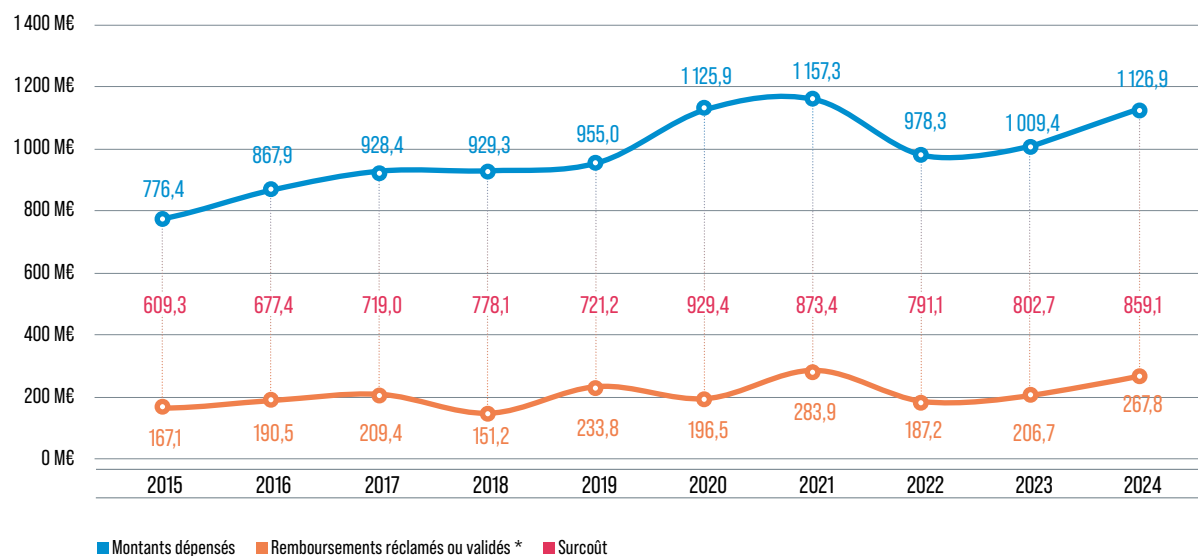
En l'espace de dix ans, le nombre des allocataires frontaliers indemnisés par la France a augmenté de 30%.

Dans le détail, les allocataires avec des droits ouverts au titre d'une ancienne activité en Suisse ou au Luxembourg ont progressé de 50% et 37% alors que les allocataires avec des droits allemands, belges et espagnols ont reculé de 17%, 17% et 43%.

Cette évolution générale s'explique logiquement par l'essor du travail frontalier français. Selon les derniers chiffres disponibles (source Insee), celui-ci a progressé de 36,7% entre 2010 et 2020, pour atteindre 443 825 travailleurs.

Les travailleurs français frontaliers exercent leur activité principalement en Suisse (48% en 2020) et au Luxembourg (21,6%).

+45% d'allocations chômage transfrontalières en 10 ans



* Il s'agit depuis 2021 des remboursements validés et non plus réclamés.

Entre 2015 et 2024, France Travail a versé près de 9,8 milliards d'euros d'indemnités chômage (ARE/AREF) ou d'aide ARCE au titre d'une activité transfrontalière en Suisse, au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et en Espagne et a réclamé en retour à ces pays d'emploi plus de 2 milliards d'euros de remboursements, ce qui correspond à un ratio de remboursements réclamés, ou de remboursements validés depuis 2021, de 21%.

Le différentiel pour le régime d'assurance chômage en France est estimé pour cette période à un peu plus de 7,76 milliards d'euros.

Il convient de rappeler que la hausse des dépenses observée en 2020 et 2021 s'explique largement par un moindre retour à l'emploi des allocataires et par la prolongation conjoncturelle des droits durant les confinements.

LES ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE VERSÉES AUX ASSURÉS EN SITUATION DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Chômeurs en recherche d'emploi à l'étranger et indemnisés par la France

Conformément aux dispositions de l'article 64 du règlement (CE) n°884/04, le demandeur d'emploi peut bénéficier du maintien des allocations de chômage de l'État membre compétent pendant une période de 3 mois, période qui peut être étendue de manière optionnelle jusqu'à 6 mois maximum , lorsqu'ils se rend dans un autre État membre pour poursuivre sa recherche d'emploi. Le maintien des indemnités chômage est conditionné à une double obligation pour le demandeur d'emploi : d'une part, il doit se mettre à disposition des services de l'emploi de l'État membre compétent pendant au moins 4 semaines après le début du chômage et, d'autre part, s'enregistrer dans les 7 jours qui suivent son départ de cet État auprès des services de l'emploi de l'État membre d'accueil.

Le tableau ci-dessous présente les allocations chômage servies par France Travail (ex-Pôle Emploi) à ses allocataires en recherche d'emploi dans un des pays de l'UE-EEE-Suisse.

Focus sur les 20 premiers pays d'accueil

Pays d'accueil	Nombre d'allocataires	Montant versé par la France
Portugal	249	683 211
Belgique	247	534 783
Espagne	246	730 430
Suisse	142	452 848
Allemagne	135	452 654
Pologne	103	266 261
Italie	85	284 660
Roumanie	41	86 514
Pays-Bas	39	130 001
Suède	39	92 034
Danemark	30	106 456
Irlande	30	62 726
Luxembourg	30	74 069
Autriche	20	57 045
Malte	18	46 653
Bulgarie	15	29 284
Royaume-Uni	15	19 285
Finlande	12	26 424
Norvège	12	39 310
République tchèque	9	18 018
Autres pays d'accueil	39	103 538
Total 2024	1 556	4 296 205
Total 2023	1 320	3 937 374
% évolution	17,9%	9,1%

Source : France travail

En 2024, 4,3 millions d'euros d'allocations de chômage ont été versés par France Travail à plus de 1500 allocataires en recherche d'emploi à l'étranger, ce qui représente une hausse d'environ 9% par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces allocataires étaient en recherche d'emploi au Portugal, en Belgique et en Espagne.



POUR APPROFONDIR

L'article 61 du règlement (CE) n°884/04 prévoit un mécanisme de totalisation qui permet à tout demandeur d'emploi ayant ouvert un droit au chômage dans son dernier pays d'emploi de faire valoir, en plus de cette dernière période d'emploi, des périodes d'activité accomplies précédemment dans d'autres États de l'UE-EEE-Suisse. France Travail tient compte de ces périodes d'activité à l'étranger pour l'affiliation du demandeur d'emploi mais le montant de son allocation chômage est calculé en tenant compte uniquement des salaires perçus au titre de sa dernière activité en France.